

## Réponses au quiz sur l'assainissement

basées sur le guide « Développer les services d'assainissement : 16 questions pour agir » du pS-Eau.

Ce quiz a été animé par Carole Chemin du pS-Eau lors de la réunion du groupe de travail Eau et Assainissement de Territoires Solidaires du 15 février 2022 à Sophia -Antipolis.

Objectif de l'atelier : identifier les sujets liés à l'assainissement qui pourraient faire l'objet d'un atelier spécifique ultérieur.

1. Maillon amont : recueil des eaux usées et excreta. Un projet d'assainissement réussi, est-ce une latrine dans chaque ménage ?

La réponse est non. Il convient d'avoir une vision intégrée de la filière assainissement, c'est-à-dire le maillon amont avec le recueil des eaux usées, l'évacuation et le transport des excreta et, enfin, le traitement. Si un projet vise la seule installation de latrines, le problème de la pollution de l'eau et des maladies hydriques associées ne sera pas traité. Il est essentiel de réfléchir également à l'évacuation des fosses et, de manière plus générale, d'avoir une idée précise du contexte d'intervention (existence d'une filière, responsabilités sur place, habitudes culturelles, etc.).

2. Les latrines en milieu rural ne sont pas la priorité, car il n'y a pas de risque de pollution environnementale.

La réponse est non, en raison du risque de contamination de l'être humain via l'eau, les doigts, les mouches et la terre. Encore une fois, il est indispensable d'avoir une vision intégrée des projets, qui prend en compte l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, afin de casser la chaîne de contamination. En outre, les bailleurs tendent davantage à financer des projets qui intègrent des volets eau potable et assainissement du fait de leur impact avéré à long terme sur les maladies hydriques, ainsi que sur la protection de la ressource en eau.

Ce travail doit être conduit en concertation avec les acteurs locaux pour s'assurer de l'appropriation des messages et proposer une réponse adaptée aux problématiques.

3. En matière d'équipements sanitaires, un choix technique doit toujours être argumenté.

La réponse est oui. Ce point doit d'ailleurs apparaître de manière claire dans les projets d'assainissement afin d'éclairer la décision des bailleurs. À titre d'exemple, l'argumentation pourra porter sur la durée de vie des équipements, le coût d'investissement, le coût annuel d'exploitation ou la nature du sol, sur la base d'un diagnostic ou d'études réalisées en amont.

4. Les ménages sont en capacité de construire leurs latrines par eux-mêmes.

La réponse est oui, sous réserve d'appui et de conseils. Il est toujours intéressant d'inclure un volet valorisation des acteurs locaux dans les projets, avec un point explicatif sur les actions mises en œuvre afin que les acteurs locaux soient en capacité de construire eux-mêmes leurs latrines. Ce sujet requiert en effet des compétences spécifiques et rend

nécessaire la réalisation d'un diagnostic pour identifier les acteurs à mobiliser, les formations à engager, le type d'équipement à utiliser, etc.

5. Maillon intermédiaire : évacuation et transport. D'abord, on fait des latrines. Pour la vidange, on verra plus tard...

La réponse est non. Tout projet d'assainissement implique une réflexion sur l'ensemble de la filière, car les choix qui seront faits auront des répercussions sur chacun des maillons. Ainsi, la solution technique retenue pour le premier maillon découle de l'état des lieux au second maillon. Une nouvelle fois, une vision intégrée est indispensable.

Un intervenant s'interroge sur l'impact des contraintes budgétaires dans le choix des projets. Quel maillon privilégier : les latrines ou le transport ?

Carole CHEMIN répond qu'il serait imprudent pour une structure d'engager et de se limiter à un projet latrines sans s'assurer que le transport suivra dans un délai raisonnable, au risque de perdre les acteurs locaux. Dans la plupart des projets de latrines présentés au pS-Eau, la vidange est manuelle. En tout état de cause, il s'agit de réfléchir au second maillon évacuation-transport en amont du projet.

Eve de BONADONA, Chargée de projet, DV2E, signale qu'outre les camions vidangeurs, il existe des filières informelles de vidangeurs manuels, plus ou moins reconnues selon les pays. Il est effectivement essentiel de d'étudier en amont de tout projet de financement de latrines la construction et le développement de ces filières, en fonction du contexte local, de l'acceptabilité sociale et des modes de gestion locaux.

Un intervenant s'enquiert d'exemples de filières courtes mises en place avec succès.

Carole CHEMIN évoque les latrines écologiques EcoSan, à double fosse, avec une possibilité de valorisation agricole. La problématique de l'évacuation, du transport et du traitement est alors réglée dès lors que cette solution technique est retenue dans un projet.

Cependant, une intervenante signale que certains freins sont observés vis-à-vis du recours à ces équipements, essentiellement en lien avec le protocole d'hygiénisation à respecter.

Un intervenant souligne néanmoins l'intérêt des matières organiques récupérées par ces équipements au-delà d'une utilisation pour le maraîchage, notamment pour certains sols.

Carole CHEMIN incite une nouvelle fois à argumenter le choix des solutions techniques en fonction du contexte local.

6. La vidange manuelle présente de nombreux risques sanitaires, il ne faut donc en aucun cas la soutenir.

La réponse est non. En effet, dans certains lieux, compte tenu de la densité de population et d'habitations, il est impossible de recourir à des camions vidangeurs et la vidange manuelle s'impose. Dans ce cas, il est nécessaire d'appuyer et de renforcer les capacités de cette filière.

7. Faire de l'EcoSan, c'est soutenir des dynamiques de développement durable et contribuer à alimentaire.

La réponse est partagée. L'EcoSan peut être une solution intéressante, dès lors qu'il est possible de respecter les protocoles associés. Si un projet s'articule autour de cet équipement, il convient d'accompagner la démarche, d'appuyer un renforcement de capacités et de s'assurer que le contexte y soit favorable. En outre, il importe de ne pas sous-estimer les aspects culturels et les blocages potentiels.

Une intervenante s'enquiert d'exemples de valorisation des équipements EcoSan dans l'agriculture en France, qui pourraient être utilisés comme supports d'accompagnement dans les pays d'intervention.

8. Maillon aval : dépotage et traitement. Là où une offre de vidange mécanique existe, le projet peut se limiter à la réalisation de latrines.

La réponse est non. L'existence de sites de dépotage ne garantit pas le traitement des boues de vidanges, car ils sont souvent éloignés des villes ou pratiquent des tarifs dissuasifs. Il est ainsi indispensable de s'assurer de leur utilisation avant de présenter un projet.

9. Sensibilisation des usagers. Eau potable, assainissement et sensibilisation à l'hygiène sont trois approches à conduire simultanément.

La réponse est oui. La mise en œuvre d'un volet sensibilisation sur l'ensemble des volets eau potable, assainissement et hygiène a prouvé son efficacité sur la réduction du risque de maladies hydriques. Cette sensibilisation peut intervenir à tout moment.

Le pS-Eau a d'ailleurs élaboré des guides pour permettre aux porteurs de projets de construire une démarche de sensibilisation, qui peut être confiée à des acteurs locaux dès lors qu'ils disposent des compétences pour ce faire. Si tel n'est pas le cas, il convient de coconstruire ce volet.

10. Gestion de chaque maillon. La gestion des latrines publiques doit être assurée par les usagers.

La réponse est oui. Souvent, la gestion des latrines publiques et la gouvernance du service sont sous-estimées dans de nombreux projets, alors qu'elles sont capitales. Désormais, cet aspect conditionne également l'obtention de financements, car il s'agit d'un gage de pérennité du projet. Par exemple, une étude réalisée par Hydroconseil en 2008 sur une douzaine d'écoles du Burkina Faso a mis en évidence que les deux tiers laissaient aux élèves le soin de nettoyer les latrines. Le résultat est que la plupart des équipements sont sales et malodorants et rebutent les enfants à leur utilisation. La construction de latrines sans penser à leur gestion n'améliore pas les conditions d'assainissement et d'hygiène. Ce point est à travailler lors de l'élaboration d'un projet afin de renforcer la place du maître d'ouvrage et l'appuyer pour qu'il puisse définir un mode de gestion adapté, ainsi que le financement du service.

Un guide du pS-Eau « [Élaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement](#) » est également disponible.